

Envoyé en préfecture le 15/04/2025

Reçu en préfecture le 15/04/2025

Publié le 15/04/2025

ID : 068-216803577-20250414-BP2025-BF



COMMUNE DE WALTENHEIM

Note de présentation brève et synthétique du budget primitif 2025

Le cadre général du budget

L'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour la commune ; elle est disponible sur le site internet.

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2025. Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre, sincérité. Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte, ou le 30 avril l'année de renouvellement de l'assemblée, et transmis au représentant de l'État dans les 15 jours qui suivent son approbation. Par cet acte, le maire, ordonnateur est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1er janvier au 31 décembre de l'année civile.

Le budget peut être consulté sur simple demande au secrétariat général de la mairie aux heures d'ouvertures des bureaux. Ce budget a été réalisé par Madame la Maire en commission des finances. Il a été établi avec la volonté :

- De maîtriser les dépenses de fonctionnement tout en maintenant le niveau et la qualité des services rendus aux habitants ;
- De mobiliser des subventions chaque fois que possible.

Les sections de fonctionnement et investissement structurent le budget de notre collectivité. D'un côté, la gestion des affaires courantes (cout de structure, matériels, salaires, entretiens) ; de l'autre, la section d'investissement qui a vocation à préparer l'avenir.

Table des matières

Le cadre général du budget	2
La section de fonctionnement	4
Les dépenses	4
a. Les travaux en régie	5
b. Les subventions aux associations.....	5
c. L'endettement	6
Les recettes	7
a. La fiscalité.....	7
b. Les excédents de fonctionnement.....	8
La section d'investissement	9
a. Généralités	9
b. L'évolution des résultats.....	9
c. Les dépenses	9
d. L'endettement.....	10
e. Les recettes.....	10

La section de fonctionnement

Le budget de fonctionnement permet à notre collectivité d'assurer le quotidien.

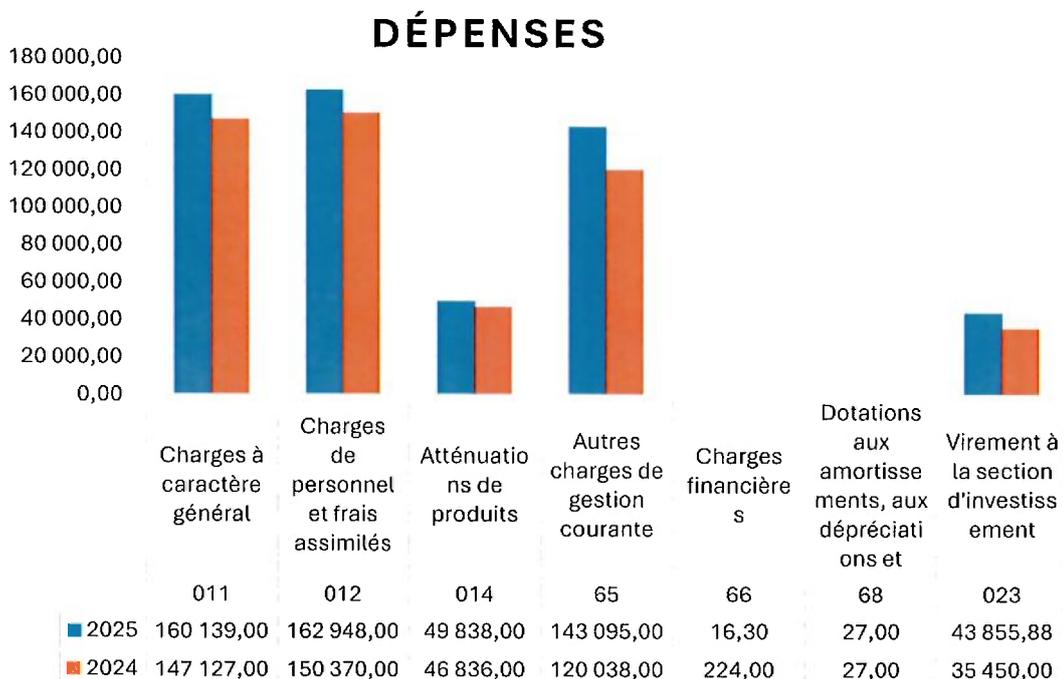
La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux. Nous pouvons le comparer à un budget familial ou entrepreneurial.

Par exemple, dans un budget familial nous retrouvons d'un côté les salaires et divers revenus (recettes) qui doivent couvrir toutes les charges courantes (dépenses) telles que l'alimentation, loyers et crédits électricité, gaz, santé, impôts....

Le budget primitif de 2025 proposé est voté à l'équilibre pour 559 919.18 €.

Les dépenses

Elles sont constituées par les salaires du personnel municipal, l'entretien et la consommation des bâtiments communaux, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées (contrats de maintenance), les subventions versées aux associations et les intérêts des emprunts à payer.



Les principales dépenses réelles de fonctionnement prévues en 2025 : 559 919.18 €

a. Les travaux en régie

Des travaux en régie seront programmés par les agents communaux, essentiellement de l'embellissement et de l'entretien des voiries et bâtiments publics :

- Rénovation secrétariat mairie,
- Rebouchage de trous dans les voiries communales,
- Peintures des salles de classes de l'école.

Certaines dépenses sont comptabilisées tout au long de l'année dans les charges générales puis immobilisés à la fin des travaux.

Au programme :

- Réaménager le parking de la salle polyvalente et augmenter le nombre de place de stationnement.
Estimation coût matériel (hors main d'œuvre) 2 000.00 €
- Plantation, fleurissement et embellissement des espaces verts communaux

Début des travaux emplacement salle polyvalente et continuité rue de la carrière 6 000.00 €.

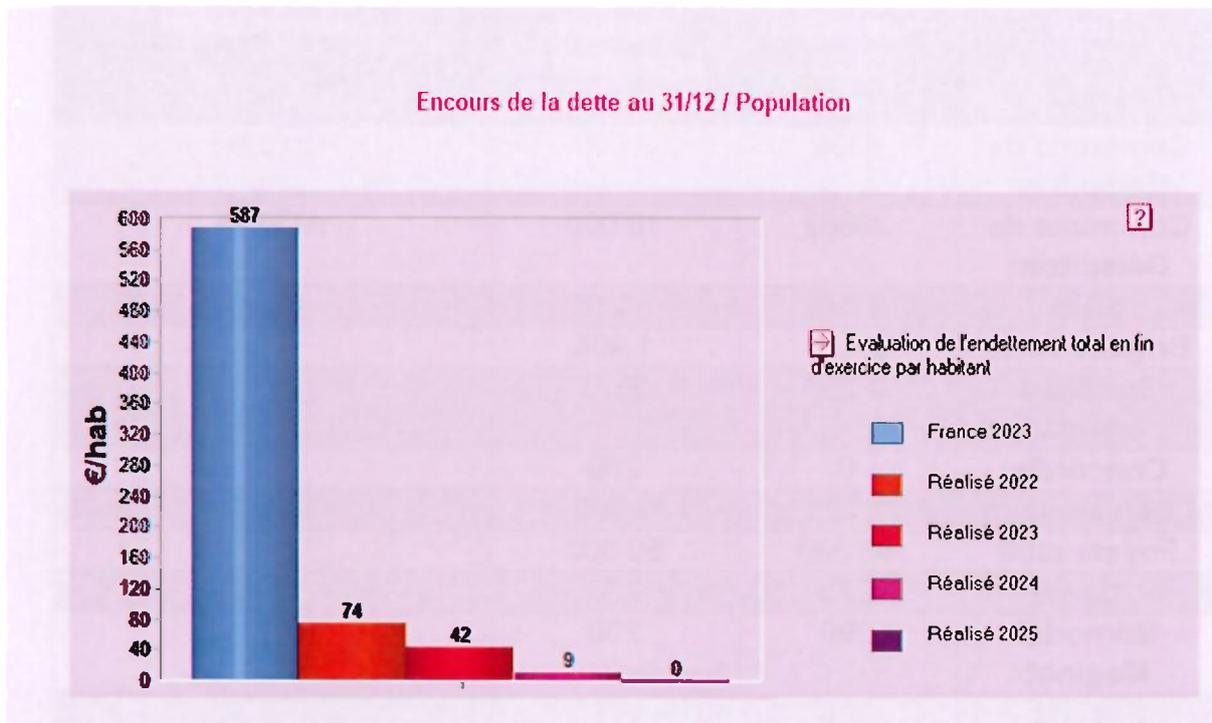
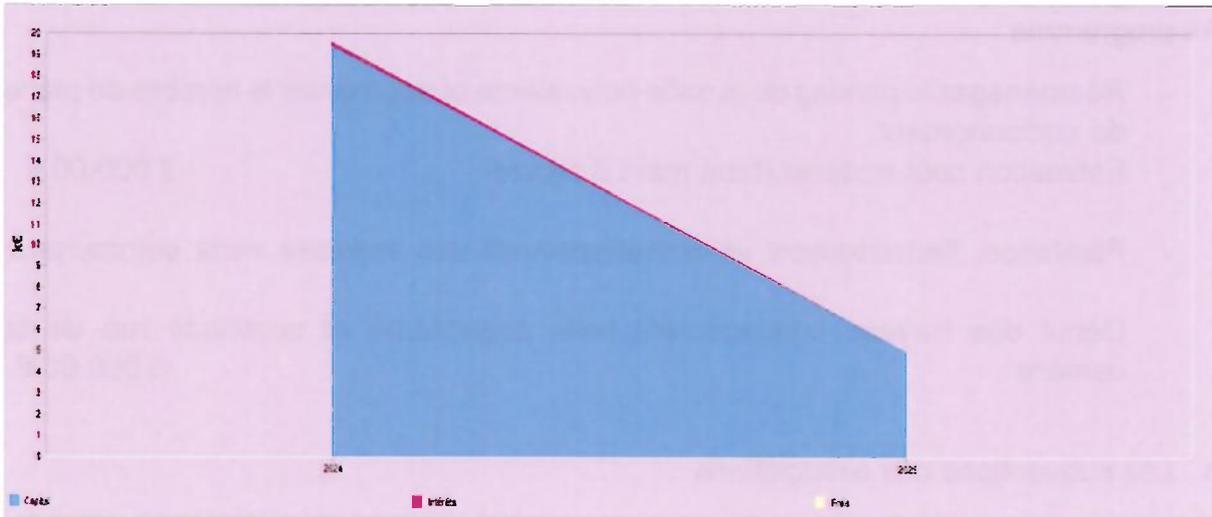
b. Les subventions aux associations

Tiers	Proposition 2025 €	Budget précédent €	Commentaires
Commune de Geispitzen	4330	3 000	Pompiers
Commune de Geispitzen	28662	18 000	ATSEM
SDIS	6 646	5 216	Sdis
Brigade verte	2 100	1 904	
Sundgau oriental	4 200	3377	
Concordia	0	200	
Coop scolaire	1 200	1 700	
Foyers club	53 300	50 800	
Gas	270	270	
Mémorial Maginot	200	200	
Société Histoire Hochkirch	200	200	
Divers dcm	700	700	

c. L'endettement

L'emprunt souscrit au 1^{er} juin 2005 pour un capital initial de 264 555.19 € relatif aux travaux de sécurité (ralentisseurs rue principale, réaménagement du garage Juncker et de la salle polyvalente) auprès de la Caisse Française de Financement Local est échu au 1^{er} mars 2025.

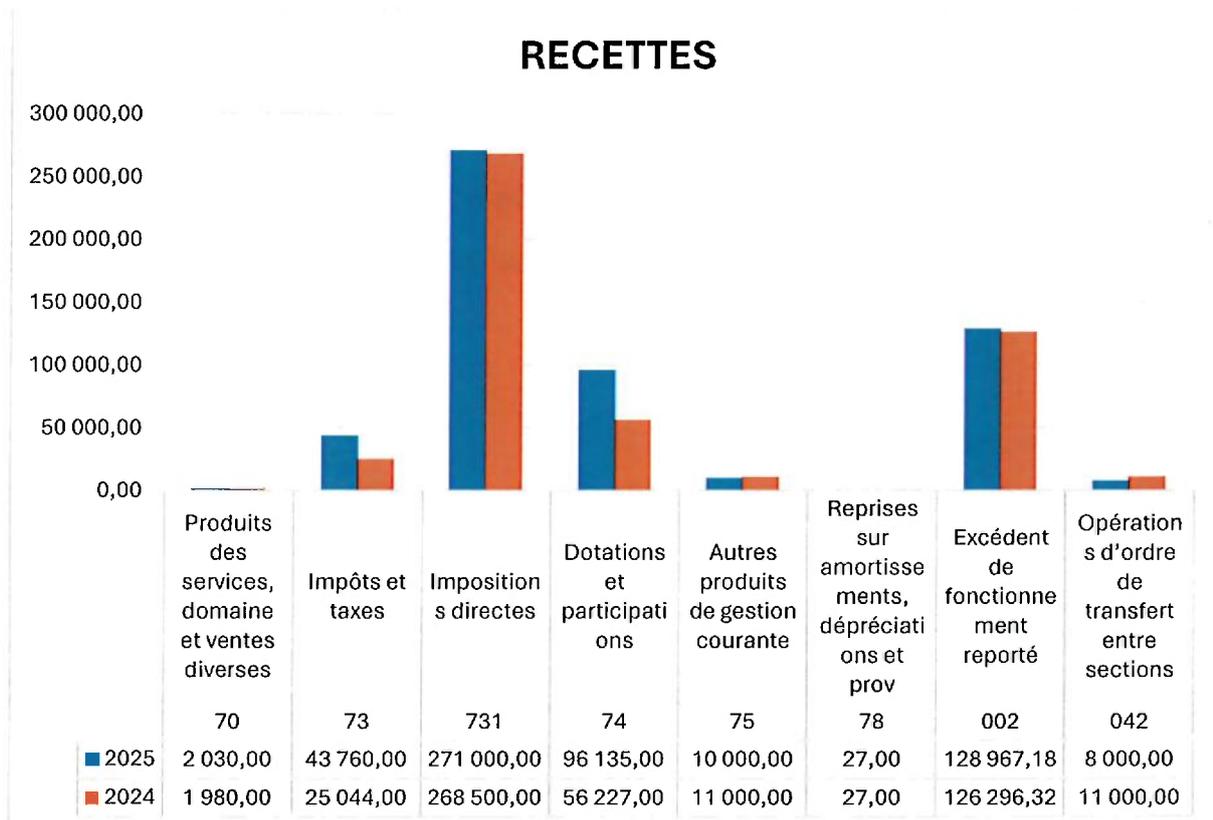
Evolution des remboursements par année					
Année	Capital	Intérêts	Frais	Total versement	
2024	19 448,59	223,95	0,00	19 672,54	
2025	5 002,79	16,26	0,00	5 019,05	



Les recettes

Les principales recettes de la section

- Les impôts locaux (taxes foncières et taxes sur les pylônes),
- Les dotations de solidarité communautaire venant de l'Agglomération,
- Les dotations de l'État,
- La participation de la commune de Geispitzen pour les frais du périscolaire,
- La location des bâtiments communaux (logement et salle polyvalente),
- Les excédents de fonctionnement reportés des années précédentes.



a. La fiscalité

Depuis le 1^{er} janvier 2023, la taxe d'habitation pour les résidences principale est supprimée pour tous les contribuables.

La base a augmenté de 1.7%.

Impôts	Base 2024	Base prévisionnelle 2025
TFB	547 000	555 500
TFNB	15 400	15 700
TH	42 400	47 400

Variation des taux d'imposition (part communale)

Taux 2020	Taux 2021	Taux 2022	Taux 2023	Taux 2024	Taux 2025
	+ 2%	+ 4 %		+ 8%	+2%

Impôts	Taux 2024	Produit attendu €	Taux 2025	Taux à ne pas dépasser	Produit attendu €
TFB	28.44 %	155 567 €	29.01 %	93.75 %	161 151
TFNB	79.02 %	12 169 €	80.60 %	171.88 %	12 664 €
TH	22.22 %	9 421 €	22.26 %	52.50 %	10 741 €
		177 157 €			184 546 €

Le produit attendu de la fiscalité locale 2024 s'élève à 177 157 €.

Le produit attendu de la fiscalité locale 2025 s'élève à 184 546 €.

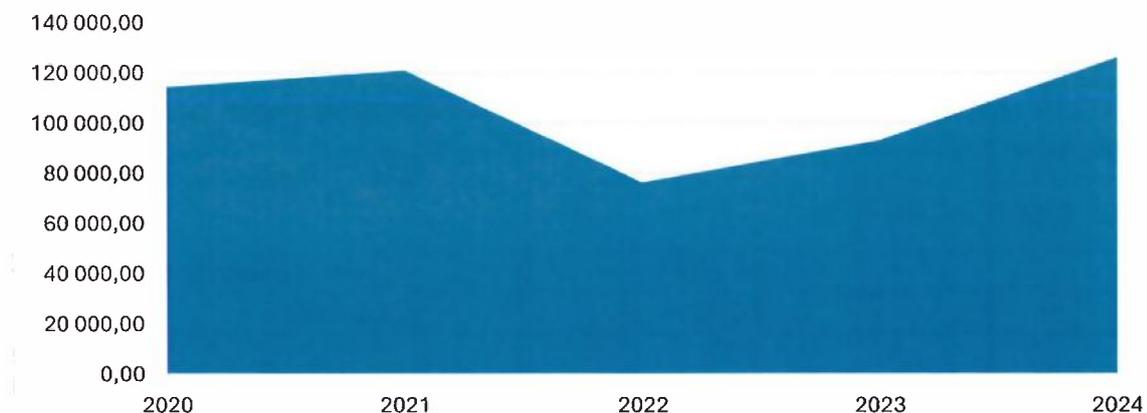
Soit une variation du produit fiscal de 3 624 €.

b. Les excédents de fonctionnement

Ils permettent de financer des projets d'entretien ou d'investissement.

Total budget 2020	Total budget 2021	Total budget 2022	Total budget 2023	Total budget 2024
114 518,26	121 172,46	76 563,15	93 345,48	126 296,32
114 518,26	121 172,46	76 563,15	93 345,48	126 296,32
114 518,26	121 172,46	76 563,15	93 345,48	126 296,32

Evolution des excédents de fonctionnement



a. Généralités

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la commune à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel.

Par exemple, pour un budget familial l'investissement correspondrait à tout ce qui contribue à accroître le patrimoine familial (achat d'un bien immobilier, travaux de rénovation sur bien, acquisition d'un véhicule, etc...).

Le budget d'investissement d'une commune regroupe :

- en dépenses : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création.

- en recettes : deux types de recettes coexistent : les recettes dites patrimoniales telles que les recettes perçues en lien avec les permis de construire (Taxe d'aménagement) et les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus (par exemple : des subventions relatives à la construction d'un nouveau centre de loisirs, à la réfection du réseau d'éclairage public...).

Le budget primitif de 2025 proposé est voté à l'équilibre pour 96 087.28 €.

b. L'évolution des résultats



c. Les dépenses

Deux opérations d'ordre budgétaire.

Les travaux sont réalisés en fonctionnement par les agents communaux puis immobilisés à la fin de l'année.

Réaménager le parking de la salle polyvalente et augmenter le nombre de place de stationnement. Estimation coût matériel (hors main d'œuvre)
article 2128 pour 2 000.00 €

Plantation, fleurissement et embellissement des espaces verts communaux
Début des travaux salle polyvalente et continuité rue de la carrière
article 2128 pour 6 000.00 €

Opérations réelles qui seront réalisées par des entreprises.

- Réfection électrique	20 000 €	<i>opération 15 salle polyvalente</i>
- Problème d'étanchéité	10 000 €	<i>opération 13 école</i>
- Achat d'une remorque	2 000 €	<i>opération 19 atelier</i>
- Mise aux normes paratonnerre	10 000 €	<i>opération 17 église</i>
- Routes	10 000.00 €	<i>opération 21 voirie</i>
- Sécurisations entrées	18 855.88 €	<i>opération 21 voirie</i>

Opérations financières.

- Déficit d'investissement reporté	12 226.40 €
- Remboursement emprunt	5 005.00 €

d. L'endettement

L'emprunt souscrit au 1^{er} juin 2005 pour un capital initial de 264 555.19 € relatif aux travaux de sécurité (ralentisseurs rue principale, réaménagement du garage Juncker et de la salle polyvalente) auprès de la Caisse Française de Financement Local sera échu au 1^{er} mars 2025.

Le montant de remboursement du capital de l'emprunt à rembourser pour 2025 s'élève à 5 005.00 €.

e. Les recettes

Les recettes d'investissement prévues pour notre commune :

Capitalisation de l'excédent de fonctionnement 2024,	52 321.40 €
Virement de la section de fonctionnement à investissement	43 855.88 €.

Il s'agit d'une dépense de fonctionnement et d'une recette d'investissement.

Fait à WALTENHEIM le 4 avril 2025.

Le Maire,

Valérie KUNTZ



Valérie KUNTZ
Madame la Maire
Mairie de Waltenheim